

Isaïe 43,16-21

Psaume 125

Philippiens 3,8-14

Jean 8,1-11

Si cet Évangile nous est autant connu, c'est parce que **cette histoire d'humanité « courante et accessible » nous intéresse...** Et nous aimerions peut-être en savoir un peu plus, autant par curiosité devant le flagrant délit de cocufiage que pour voir comment Jésus va s'en tirer... Oui, **nous l'écoutons avec attention ce récit ! Il y a les « règles » du « bien vivre » en société, la législation qui définit « le permis et le défendu », la culpabilité des uns et des autres devant l'adultère...** Mais il y a surtout – dans le récit évangélique d'aujourd'hui – l'attitude de Jésus qui traduit une des nombreuses manifestations de **la miséricorde de Dieu. Il s'agit toujours pour lui de « sauver » : ici, il est, en premier lieu, comme la « planche de salut » pour cette femme, au sens physique, vital ! « Et Jésus lui dit en conclusion : « Moi non plus je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pêche plus. »** (Évangile : Jean 8,11)

À l'époque, **la Loi était rude quant aux cas d'adultère : « Dans la Loi, Moïse nous a ordonné de lapider ces femmes-là. »** (Évangile : Jean 8,5), mais encore aujourd'hui – prenons exemple des talibans – la rigueur de la charia ne manifeste guère de « circonstances atténuantes »... Et **Jésus ne peut ignorer la loi mosaïque à laquelle se réfèrent les scribes et les pharisiens : « Quand un homme commet l'adultère avec la femme de son prochain, cet homme adultère et cette femme seront mis à mort. »** (Lévitique 20,10) Ici, la « parité » est ignorée... **« les scribes et les pharisiens lui amènent une femme qu'on avait surprise en situation d'adultère »** (Évangile 8,3) : l'homme serait-il resté dans le placard ou assez « agile » pour avoir eu le temps de sauter par la fenêtre ? **L'observance de la loi, sur ce point, ce n'est pas vraiment la préoccupation de ceux qui amènent cette femme à Jésus... Elle est seulement un prétexte : en fait, il faut discréditer Jésus...** Il faut bien comprendre que le pouvoir romain ne permettait pas aux autorités juives la moindre peine capitale : Jésus sera jugé et condamné par un magistrat romain, même si auparavant on lui aura fait passer une nuit d'interrogatoire devant le Sanhédrin ! **La seule exception est celle du blasphème contre le Temple.** Par ailleurs, **rappelons-nous en saint Luc quel piège on lui tend également sur l'impôt à payer à César : « Nous est-il permis, oui ou non, de payer l'impôt à César, l'empereur ? »** (Luc 20,22). Avec le cas qui lui est présenté aujourd'hui, **on veut l'enfermer dans la problématique d'être pro – romain ou en contradiction avec son enseignement :** dans les deux cas on aura assez d'arguments pour se retourner contre lui. Car **ce qui compte c'est d'arriver à le piéger ; rappelons-le : la femme adultère n'est qu'un prétexte.** Il ne sert à rien de faire comparaître cette femme devant Jésus : **il ne détient aucune autorité officielle, aucun mandat des autorités religieuses. Mais Jésus enseigne dans le Temple lorsqu'il est interpellé...** Et c'est lors de son enseignement qu'ils placent Jésus devant un dilemme sans issue, car les pharisiens savent habilement enfermer les personnes dans des situations inextricables : ils savent vraiment comment verrouiller l'avenir !

Jésus écrit donc sur le sol... Un temps passe, **un temps qui dû paraître d'une longueur infinie à cette femme...** Certains auraient bien voulu savoir ce que Jésus avait écrit : Saint Jérôme pensait que sur le sol il avait dénombré leurs péchés, mais personne ne sait ce qu'il écrivait ! Il n'en reste pas moins que **le fait d'écrire sur le sol avec son doigt a une grande portée. Pour tous ceux qui sont présents le geste de Jésus rappelle le passage sur les Tables de la Loi données à Moïse : il est dit que ces tables ont été « écrites du doigt de Dieu »...** Et Jésus est reconnu comme **« l'accomplissement de la**

Loi et des Prophètes. » Jésus adopte la position du Dieu créateur, du Dieu qui crée par sa seule Parole. Mais là, il ne parle pas, **il laisse toute la place au silence pendant lequel chacun est face à sa conscience. Il compte sur leur conscience.** Et quelque chose va changer dans cette scène figée lorsque Jésus prononce cette phrase : **« Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre. »** (Évangile : Luc 8,7). Sa réponse n'est pas un tour de passe-passe mais extrêmement fidèle à une des préoccupations du livre du Lévitique : **qui doit lancer la première pierre ? Car la lapidation est une sorte de lynchage, une fois que la première pierre est lancée, toute la foule se lâche...** La responsabilité « juridique » de la première pierre était des plus importantes ! Alors nous voyons les accusateurs de la femme adultère entrer en eux-mêmes et laisser parler leur conscience. **Jésus a « désamorcé » la violence et se servant du silence. Il s'est donné le temps nécessaire pour que les accusateurs puissent faire retour sur eux-mêmes : « Eux... s'en allaient un par un, en commençant par les plus âgés. »** (Évangile : Luc 8,9). Elle, la femme montrée du doigt, ne pensait peut-être pas être tirée d'affaire pour autant... Sa conscience lui parle, et il est normal qu'elle se sente en positions d'accusée : **elle est face à sa culpabilité, et elle n' imagine certainement pas que Jésus ne va pas la condamner.** S'il est parvenu à faire s'évanouir l'accusation, **il n'a pas pour autant passé le péché sous silence** puisqu'il lui dit aussitôt : **« Va, et désormais ne pêche plus. »** (Évangile : Luc 8,11).

La vie de cette femme est désormais ouverte sur l'Avenir : « Je ne te condamne pas. » (Évangile : Luc 8,11) En Jésus, **Dieu agit pour déverrouiller les situations bloquées.** Et c'est ainsi, déjà que les prophètes s'exprimaient : **« Voici que je fais une chose nouvelle »** (1^{ère} lecture : Isaïe 43,19) C'est Dieu qui ouvre des possibilités sur l'avenir lorsque nous le verrouillons. Le prophète nous invite à regarder ce qui est en germe de l'œuvre de Dieu : une nouveauté, c'est-à-dire quelque chose d'inouï et d'inattendu... **La nouveauté de Dieu dans sa vie, c'est l'apôtre Paul qui l'exprime ainsi : « Tous ces avantages que j'avais, je les ai considérés, à cause du Christ, comme une perte... et je cours vers le but... »** (2^{ème} lecture : Philippiens 3,7.14) Pour l'Apôtre Paul, pour le prophète, comme pour la femme pardonnée, **une invitation se fait jour dans leur vie à « aller de l'avant », à regarder la vie qui vient et non le passé !** C'est déjà le message pascal. Déjà, lorsque nos pensées sont centrées sur le Christ Jésus **nous pouvons voir les personnes avec des yeux neufs : nos cœurs sont capables de discerner la miséricorde de Dieu à l'œuvre dans leur vie.** Mais, quelle est la place de la nouveauté dans nos vies ?

On sait que **la période du retour d'exil suscita la joie en Israël, mais fut également une période de grandes difficultés...** Alors l'auteur du psaume 125, que nous chantions à l'instant, demande à Dieu de **renouveler les actions du passé.** La fin du psaume évoque les patients aller-retours du paysan qui tour à tour sème puis moissonnera : **« Il s'en va, il s'en va en pleurant, il jette la semence ; il s'en vient, il s'en vient dans la joie, il rapporte les gerbes. »** Ces « va-et-vient » s'ils symbolisent l'Histoire d'Israël, symbolisent aussi nos histoires particulières : Dieu ne cesse de les bénir. Il est à l'œuvre dans nos vies.

Amen.

P. Bernard Brajat